

SICAV de droit français

**LAZARD PATRIMOINE
CROISSANCE**

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2022

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	25

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0014008GH9 - M

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Politique d'investissement : La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8. Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000292302 - C

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Politique d'investissement : La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8. Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0013295599 - D

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Politique d'investissement : La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8. Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution

Autres informations : L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Action C, code ISIN : FR0000292302 ; Action D, code ISIN : FR0013295599, Action M, code ISIN : FR0014008GH9), Lazard Frères Gestions SAS a décidé les modifications suivantes :

- 1) La modification rédactionnelle de la politique d'investissement dans la cadre de la mise à jour ESG/SFDR.
- 2) Ajout du risque de durabilité

➤ **Date d'effet : 16/03/2022**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la SICAV **LAZARD PATRIMOINE** (Action C, code ISIN : FR0000292302 ; Action D, code ISIN : FR0013295599, Action M, code ISIN : FR0014008GH9), Lazard Frères Gestions SAS a décidé :

- la modification de l'indicateur de référence : **€STR** en lieu et place de **Eonia**

➤ **Date d'effet : 01/04/2021**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Action C, code ISIN : FR0000292302 ; Action D, code ISIN : FR0013295599, Action M, code ISIN : FR0014008GH9), en date du 26 juillet 2021, a décidé le transfert de siège social de la SICAV au 10, avenue Percier à Paris (8^{ème}).

➤ **Date d'effet : 27/07/2021**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Action C, code ISIN : FR0000292302 ; Action D, code ISIN : FR0013295599, Action M, code ISIN : FR0014008GH9), Lazard Frères Gestions SAS a décidé :

- 1) Le passage en ESG 3 – Article 8 SFDR, en lieu et place de l'Article 6
- 2) Création Action « M »

➤ **Date d'effet : 25/02/2022**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Action C, code ISIN : FR0000292302 ; Action D, code ISIN : FR0013295599, Action M, code ISIN : FR0014008GH9), Lazard Frères Gestions SAS a décidé de modifier l'assiette de calcul des frais de gestion financière de « actif net » à « actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion »

➤ **Date d'effet : 01/04/2022**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
Mme Aurélia Verchère <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance ▪ Président Directeur général des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Phima ○ Salix ○ T3SO ▪ Administrateur de la Sicav Emaxva
M. Philippe Ducret <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur Général de la Sicav Objectif Sélection ▪ Directeur Général Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lazard Patrimoine Croissance ○ Objectif Monde ○ Objectif Stratégie Long Terme ▪ Administrateur de la Sicav Phima
M. Christian Panhard <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Japon ▪ Directeur Général Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif Finance Investissements ○ SICAV Haussmann Argenson ▪ Président Directeur Général Administrateur de la Sicav Sofibal ▪ Directeur Général délégué Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance
Mme Isabelle Lascoux <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur des Sicav <ul style="list-style-type: none"> ○ Lazard Patrimoine Croissance ○ Lazard Multi Assets (<i>Sicav à compartiments</i>)
M. Damien Voizard <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Optime Investissement ○ Emaxva ▪ Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Atacama ○ Vale
M. Frédéric Buzaré <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lazard Actions US Concentré ○ Lazard Patrimoine Croissance ○ Gamica

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

« A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement ».

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : 10,76%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 8%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

La reprise mondiale consécutive à la pandémie s'est poursuivie. Le déploiement des vaccins a permis une réouverture progressive des économies et la demande a été stimulée par les mesures de soutien exceptionnelles des pouvoirs publics et des banques centrales. La croissance a toutefois été freinée par des problèmes d'approvisionnement et la propagation du variant omicron.

L'inflation s'est nettement renforcée, un peu partout dans le monde, au-delà de l'augmentation des prix des matières premières et des biens affectés par les problèmes d'offre et par la pandémie. Parallèlement, les taux de chômage ont fortement baissé et des pénuries de main d'œuvre se sont fait le jour, exerçant des pressions haussières sur les salaires, en particulier aux Etats-Unis.

Ce contexte de forte reprise de l'économie et de l'inflation a amené les banques centrales à progressivement retirer leur soutien monétaire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un nouveau choc pour l'économie mondiale, d'une durée et d'une ampleur encore incertaines, avec un impact économique qui passe essentiellement par la hausse des prix des matières premières.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +5,5% sur un an au T4 2021 et de +3,1% par rapport à son niveau du T4 2019. 6,5 millions d'emplois ont été créés au cours des douze derniers mois, portant l'emploi total à 151 millions, contre 153 millions avant la crise sanitaire. Le taux de chômage est passé de 6,0% à 3,6%. Les salaires augmentaient de +5,6% sur un an. Le nombre d'offres d'emplois non pourvues a bondi pour atteindre 11,3 millions en mars. L'inflation sur un an a fortement accéléré, passant de +2,6% à +8,5% et de +1,6% à +6,5% hors énergie et alimentation.

En juin 2021, Jérôme Powell a indiqué que le débat sur la réduction des achats d'actifs était amorcé. En septembre 2021, Jérôme Powell a ouvert la voie à une annonce formelle en novembre. En novembre 2021, la Fed a annoncé que ses achats d'actifs seraient réduits de 15 milliards de dollars chaque mois. En décembre 2021, la Fed a annoncé que le rythme de réduction des achats d'actifs passerait de 15 à 30 milliards de dollars par mois. En mars 2022, la Fed a augmenté son taux directeur de 25 points de base, à 0,25%-0,50%, et ouvert la voie à une diminution de son bilan à partir du mois de mai. Le Congrès américain a adopté deux plans de soutien budgétaire massifs en 2021: un premier plan de 1900 Mds USD, en mars, et un second plan d'investissement en infrastructures de 1200 Mds USD, en novembre.

Dans la zone euro, le PIB était en hausse de +4,4% sur un an au T4 2021 et de +0,2% par rapport à son niveau du T4 2019. Le PIB était en hausse de +5,4% sur un an en France, de +1,8% en Allemagne, de +6,2% en Italie et de +5,5% en Espagne. L'emploi a dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire pour s'établir à 162 millions au T4 2021. Le taux de chômage est passé de 8,2% à 6,8%. L'inflation sur un an a fortement accéléré, passant de +1,3% à +7,5% et de +0,9% à

+3,0% hors énergie et alimentation. En Allemagne, Olaf Scholz a été élu chancelier le 8 décembre. Un gouvernement de coalition composé du Parti social-démocrate, des Verts et des libéraux a été formé.

La BCE a laissé ses taux d'intérêt inchangés à respectivement 0,00% et -0,50% pour les taux de refinancement et de dépôt. En septembre 2021, la BCE a annoncé qu'elle allait procéder à un ralentissement du rythme auquel elle investit l'enveloppe de 1850 Mds EUR consacrée à son programme d'achat d'urgence face à la pandémie (PEPP). En décembre 2021, la BCE a annoncé qu'elle allait procéder à un ralentissement supplémentaire des achats au T1 2022 et que le PEPP prendrait fin en mars 2022. En mars 2022, la BCE a annoncé la fin du programme PEPP et une réduction du montant des achats de titres effectués dans le cadre du programme APP, en indiquant que les achats pourraient se terminer au troisième trimestre 2022. Parallèlement, la BCE a ouvert la voie à une première hausse des taux en 2022, tout en se laissant une certaine flexibilité.

En Chine, le PIB était en hausse de +4,0% sur un an au T4 2021 et de +10,2% par rapport au T4 2019. Le taux de chômage urbain a augmenté de 5,3% à 5,5%. L'inflation globale sur un an est passée de +0,4% à +1,5% et l'inflation core de +0,3% à +1,1%. La Banque centrale a baissé son taux directeur de 10 points de base à 2,85%. Le coefficient des réserves obligatoires pour les principales banques a été abaissé de 100 points de base à 11,5%. En mai 2021, le gouvernement a autorisé les familles à avoir trois enfants. Une emphase nouvelle sur la « prospérité commune » a donné lieu à plusieurs annonces ciblant certains secteurs comme la technologie et l'éducation. Plusieurs promoteurs immobiliers ont rencontré des difficultés financières. En mars 2022, le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « d'environ 5,5% » en 2022. La propagation du variant omicron a amené un renforcement des restrictions sanitaires dans plusieurs grandes villes.

Marchés

L'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +5,7% sur un an. Les actions américaines ont surperformé. Le S&P 500 en dollars a progressé de +14,0%, contre +0,6% pour l'Euro Stoxx en euros, -0,4% pour le Topix en yen et -13,3% pour l'indice MSCI des actions émergentes en dollars.

Au deuxième trimestre 2021, les actions ont bénéficié de l'amélioration de la situation économique et sanitaire. Les banquiers centraux ont insisté sur le caractère transitoire de la poussée inflationniste, permettant d'apaiser les craintes d'un ajustement précoce de la politique monétaire américaine.

Au troisième trimestre 2021, les marchés actions des pays développés ont poursuivi leur progression en juillet et en août avant d'enregistrer une correction en septembre, dans un contexte d'inquiétudes autour de la croissance chinoise, de discours un peu moins accommodant de la Fed et de remontée rapide des taux d'intérêt.

Au quatrième trimestre 2021, les actions ont été soutenues par les bonnes surprises sur les publications de résultats d'entreprises avant de chuter en novembre, suite à l'émergence du variant omicron. Les nouvelles rassurantes concernant la dangerosité du virus et l'efficacité des vaccins ont ensuite permis un rebond en décembre.

Au premier trimestre 2022, l'environnement de marché s'est compliqué avec la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières, causant une forte baisse des actions. Le reflux des prix de l'énergie et les espoirs d'un apaisement du conflit russo-ukrainien ont permis un rebond des actions dans le courant du mois de mars.

Les taux souverains ont fortement augmenté, alimentés par l'inflation élevée et les perspectives de resserrement monétaire. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,74% à 2,34%, avec un point bas à 1,17% le 3 août. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,29% à +0,55% avec un point bas le 4 août à -0,50%. L'essentielle de la hausse s'est faite au premier trimestre 2022.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont écartées sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premières sont passées de 90 à 128 points de base et les secondes de 314 à 400 points de base.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 5,7% contre le dollar, de 1,0% contre la livre sterling et de 7,7% contre le franc suisse. L'euro s'est apprécié de 3,7% contre le yen. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 4,6% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 54,9% sur les douze derniers mois. Les prix de l'énergie ont augmenté de 75%, les prix des matières premières agricoles de 32% et les prix des métaux de 40%. Le prix du baril de Brent est passé de 63 dollars à 108 dollars, une hausse de 71%. Le prix du gaz naturel a plus que doublé.

POLITIQUE DE GESTION

L'année 2021 a été une année de reprise régulière et continue des marchés sur fond d'assainissement progressif des vagues successives de covid.

Après un quatrième trimestre 2021, où les actions ont amplifié la hausse du début d'année grâce aux bons résultats des sociétés, et malgré quelques hésitations liées à l'émergence du variant Omicron, l'environnement de marché s'est compliqué au 1^{er} trimestre 2022.

En cause la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières qui ont provoqué une chute spectaculaire des principaux marchés d'actions (entre 10 et 15%) suivant les places. Le reflux des prix de l'énergie et les espoirs d'un apaisement du conflit russo-ukrainien ont permis un rebond des actions dans le courant du mois de mars. Malgré cet environnement plus incertain, nous sommes restés majoritairement investi en actions.

La part actions représentait au 31 mars 2022, 78% de l'encours, le solde était investi à hauteur de 1,6% en obligations et de 20,4% en cash et en Sicav monétaires. Parmi les principales opérations de l'exercice on peut noter :

Allègements : Accenture, Air liquide, Axa, Chevron, Essilor, L'Oréal, LVMH, Nestlé, Pernod, Roche, Sanofi et Total.

Renforcements : Unilever

Ventes : Novartis, Raytheon, Sodexo

Trading : Astra, BNP, Carrefour, Dassault Système, Givaudan, Hermès, Kone, M6 et Otis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	121 812 769,63	113 461 013,51
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	39 051 103,77	27 159 859,04
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	59 313 703,01	0,00
LAZARD EURO MONEY MARKET	4 655 958,93	18 531 628,18
ASTRAZENECA PLC	13 095 255,79	5 166 335,13
HERMES INTERNATIONAL	4 099 679,98	13 927 624,63
GIVAUDAN-REG	6 060 169,51	11 475 911,68
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	743 999,91	10 875 136,05
RAYTHEON TECHNO	0,00	11 358 987,23
NOVARTIS AG-REG	0,00	11 295 440,87

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **0,00**
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **33 186 024,73**
 - o Change à terme :
 - o Future : 33 186 024,73
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

LOI CARBONE

Article 29 de la Loi Energie Climat est annexé à la fin de ce rapport.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/03/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 50,19 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 50,39 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 50,19 et 50,39. Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Investissements en actions et/ou obligations détenues en direct :

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présentes sur le site Internet de la société de gestion.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, Lazard Frères Gestion prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (*Technical Screening Criteria*) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Absence d'alignement aux objectifs de la taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2021 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31.12.2021 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2021 en €	Rémunération variable au titre de 2021 (cash payé en 2022 et différé attribué en 2022) en €
191	18 442 291	41 071 107

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2021 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 464 457
Autres	64	40 095 707
Total	67	46 560 164

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 Avenue Percier
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 13 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2022 en EUR

ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	707 042 318,39	690 710 825,31
Actions et valeurs assimilées	381 809 064,61	439 354 893,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	381 809 064,61	439 354 893,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	1 002 721,35	1 003 788,50
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 002 721,35	1 003 788,50
Titres de créances négociables	1 002 721,35	1 003 788,50
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	323 801 568,18	249 822 159,32
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	323 801 568,18	249 822 159,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	428 964,25	529 983,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	428 964,25	529 983,70
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 254 352,96	2 812 960,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 254 352,96	2 812 960,48
COMPTES FINANCIERS	817 572,99	1 797 375,68
Liquidités	817 572,99	1 797 375,68
TOTAL DE L'ACTIF	710 114 244,34	695 321 161,47

PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	655 908 436,59	681 049 086,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 384,06	285,33
Report à nouveau (a)	200,02	691,72
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	51 296 133,19	11 230 683,27
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 660 407,63	1 322 892,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	701 545 746,23	693 603 639,81
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	287 026,75	463 447,55
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	287 026,75	463 447,55
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	287 026,75	463 447,55
Autres opérations		
DETTES	7 711 874,62	1 254 074,11
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 711 874,62	1 254 074,11
COMPTES FINANCIERS	569 596,74	
Concours bancaires courants	569 596,74	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	710 114 244,34	695 321 161,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0621		28 163 288,10
EC EURUSD 0622	28 181 874,35	
RY EURJPY 0621		5 004 979,96
RY EURJPY 0622	5 004 150,38	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 047 267,22	11 343 423,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	11 047 267,22	11 343 423,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 902,97	41 926,59
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 902,97	41 926,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 044 364,25	11 301 497,25
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	16 865 273,13	9 895 764,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-5 820 908,88	1 405 733,21
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	160 501,25	-82 840,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-5 660 407,63	1 322 892,53

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- o **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- o **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- o **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de la SICAV versé intégralement à la société de gestion. La SICAV effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion financière	Actif net	Actions C et D : 1.48% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions C et D : 0.02% TTC Taux maximum
Commission de surperformance	N.A	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée, en comparant sur l'exercice, l'évolution de l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de la Sicav lors de la clôture du dernier exercice ;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indice composite de la Sicav, dividendes nets réinvestis en euros et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que la Sicav.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence, alors une commission de surperformance, égale à 25% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de la Sicav et le Fonds de référence, est prélevée.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

En cas de sous-performance de la Sicav par rapport à l'indice de référence, la provision des frais de gestion est réajustée par le biais d'une reprise de provision plafonnée à hauteur de la dotation existante. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

En cas de rachat, la provision de surperformance sera ajustée au prorata des montants rachetés, et la reprise de provision acquise à la société de gestion.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D	Distribution	Distribution
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	693 603 639,81	589 545 659,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	99 721 110,13	64 953 996,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-162 405 142,65	-117 842 294,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	57 898 473,26	29 392 293,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 580 330,84	-19 732 977,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	629 169,98	3 081 361,08
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 193 220,38	-523 206,60
Frais de transactions	-1 199 070,12	-1 125 586,90
Différences de change	5 178 004,62	-3 935 342,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 666 475,55	149 947 807,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>177 983 270,82</i>	<i>158 316 795,27</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-158 316 795,27</i>	<i>-8 368 987,61</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	883 941,83	-499 421,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>428 964,25</i>	<i>-454 977,58</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>454 977,58</i>	<i>-44 443,86</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-745 752,17	-921 774,96
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-90 643,91	-142 606,44
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 820 908,88	1 405 733,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	701 545 746,23	693 603 639,81

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	1 002 721,35	0,14
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 002 721,35	0,14
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	33 186 024,73	4,73
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	33 186 024,73	4,73
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	1 002 721,35	0,14						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							817 572,99	0,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							569 596,74	0,08
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	500 483,52	0,07	502 237,83	0,07						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	817 572,99	0,12								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	569 596,74	0,08								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	40 327 644,31	5,75	10 371 196,97	1,48	38 945 928,65	5,55		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	113 126,28	0,02						
Comptes financiers							486 623,64	0,07
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers					569 596,74	0,08		
HORS-BILAN								
Opérations de couverture					28 181 874,35	4,02	5 004 150,38	0,71
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 762 075,27
	Souscriptions à recevoir	98 651,41
	Coupons et dividendes en espèces	393 626,28
TOTAL DES CRÉANCES		2 254 352,96
DETTES		
	Achats à règlement différé	634 869,24
	Rachats à payer	86 157,43
	Frais de gestion fixe	954 854,45
	Frais de gestion variable	6 035 993,50
TOTAL DES DETTES		7 711 874,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 457 521,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C		
Actions souscrites durant l'exercice	211 636,830	99 700 160,52
Actions rachetées durant l'exercice	-348 135,891	-162 246 194,95
Solde net des souscriptions/rachats	-136 499,061	-62 546 034,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 352 763,932	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D		
Actions souscrites durant l'exercice	77,886	19 349,61
Actions rachetées durant l'exercice	-710,000	-158 947,70
Solde net des souscriptions/rachats	-632,114	-139 598,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	206 058,886	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Actions souscrites durant l'exercice	106,6660	1 600,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	106,6660	1 600,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	106,6660	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 084 803,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	4 882 378,41
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,73
Frais de gestion variables acquis	740 848,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	744 476,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	412 766,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,83
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	1 002 721,35
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			195 395 433,05
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	64 669 920,00
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	3 931 646,85
	FR0000294613	Lazard Alpha Europe A	4 988 800,00
	FR0010828913	LAZARD ALPHA EURO SRI I	4 953 775,00
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	2 102 800,00
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	10 305 000,00
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET	10 167 206,10
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	14 328 699,00
	FR0011042811	LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	8 802 460,00
	FR0000004012	LAZARD JAPON A Act -A-	8 045 010,00
	FR0011429521	LAZARD MID CAPS EUROPE	1 231 920,00
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	14 773 935,00
	FR0010262436	LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A	15 331 850,00
	FR0010751008	LAZARD SUSTAINABLE EURO CREDIT	4 063 136,80
	FR0000027609	LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION IC	3 864 614,80
	FR0012044519	LAZARD WORLD INNOVATION IC	13 530 400,00
	FR0013305844	NORDEN SMALL TC	2 907 459,50
	FR0000299356	NORDEN SRI	7 396 800,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			195 395 433,05

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	200,02	691,72
Résultat	-5 660 407,63	1 322 892,53
Total	-5 660 207,61	1 323 584,25

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 260 441,68	1 232 439,57
Total	-5 260 441,68	1 232 439,57

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D		
Affectation		
Distribution		90 944,04
Report à nouveau de l'exercice		200,64
Capitalisation	-399 765,93	
Total	-399 765,93	91 144,68
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	206 058,886	206 691,000
Distribution unitaire		0,44
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		19 222,23

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 384,06	285,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	51 296 133,19	11 230 683,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		0,00
Total	51 297 517,25	11 230 968,60

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	47 604 041,36	10 481 358,87
Total	47 604 041,36	10 481 358,87

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D		
Affectation		
Distribution	3 692 575,24	748 221,42
Plus et moins-values nettes non distribuées	898,68	1 388,31
Capitalisation		
Total	3 693 473,92	749 609,73
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	206 058,886	206 691,000
Distribution unitaire	17,92	3,62

	31/03/2022	31/03/2021
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1,97	
Total	1,97	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	576 371 334,44	644 526 164,49	589 545 659,73	693 603 639,81	701 545 746,23
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C en EUR					
Actif net	557 010 094,31	584 408 790,83	552 732 606,60	647 329 932,30	651 300 134,48
Nombre de titres	1 543 329,820	1 539 930,695	1 619 909,702	1 489 262,993	1 352 763,932
Valeur liquidative unitaire	360,91	379,50	341,21	434,66	481,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,17	3,31	8,39	7,03	35,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	0,65	1,22	0,82	-3,88
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D en EUR					
Actif net	19 361 240,13	60 117 373,66	36 813 053,13	46 273 707,51	50 244 030,51
Nombre de titres	99 583,248	296 719,248	204 116,000	206 691,000	206 058,886
Valeur liquidative unitaire	194,42	202,60	180,35	223,87	243,83
Distribution unitaire sur +/- values nettes	1,80	1,78	4,46	3,62	17,92
Distribution unitaire sur résultat		0,35	0,69	0,44	
Crédit d'impôt unitaire		0,13	0,16	0,093	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34				-1,94
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M en EUR					
Actif net					1 581,24
Nombre de titres					106,6660
Valeur liquidative unitaire					14,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					0,01
Capitalisation unitaire sur résultat					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCK KGA	EUR	27 500	5 220 875,00	0,75
TOTAL ALLEMAGNE			5 220 875,00	0,75
ETATS-UNIS				
CHEVRONTEXACO CORP	USD	40 000	5 853 772,53	0,84
MICROSOFT CORP	USD	52 250	14 478 225,41	2,06
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	140 000	9 682 290,03	1,38
RAYTHEON TECHNO	USD	5 000	445 198,40	0,06
TOTAL ETATS-UNIS			30 459 486,37	4,34
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	150 000	7 138 500,00	1,02
TOTAL FINLANDE			7 138 500,00	1,02
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	116 000	18 434 720,00	2,63
AXA	EUR	575 000	15 274 875,00	2,18
BNP PARIBAS	EUR	229 000	11 891 970,00	1,70
BUREAU VERITAS	EUR	450 000	11 673 000,00	1,66
CARREFOUR	EUR	1 030 000	20 234 350,00	2,88
DANONE	EUR	318 000	15 909 540,00	2,27
DASSAULT SYST.	EUR	324 500	14 510 017,50	2,06
ESSILORLUXOTTICA	EUR	93 000	15 465 900,00	2,20
HERMES INTERNATIONAL	EUR	16 600	21 438 900,00	3,06
L'OREAL	EUR	56 250	20 466 562,50	2,92
LEGRAND SA	EUR	115 500	9 976 890,00	1,43
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	29 650	19 254 710,00	2,74
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	909 111	16 254 904,68	2,31
PERNOD RICARD	EUR	29 000	5 779 700,00	0,83
SAINT-GOBAIN	EUR	139 000	7 543 530,00	1,07
SANOFI	EUR	120 000	11 101 200,00	1,58
TOTALENERGIES SE	EUR	370 000	17 031 100,00	2,43
TOTAL FRANCE			252 241 869,68	35,95
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	28 000	8 486 442,28	1,21
TOTAL IRLANDE			8 486 442,28	1,21
PAYS-BAS				
HEINEKEN	EUR	115 000	9 956 700,00	1,42
TOTAL PAYS-BAS			9 956 700,00	1,42
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	86 500	10 371 196,97	1,48
UNILEVER PLC	EUR	430 000	17 606 350,00	2,51
TOTAL ROYAUME-UNI			27 977 546,97	3,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	2 625	9 811 382,95	1,39
NESTLE NOM.	CHF	138 000	16 200 410,20	2,31
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	40 000	14 315 851,16	2,04
TOTAL SUISSE			40 327 644,31	5,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			381 809 064,61	54,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées			381 809 064,61	54,42
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	263	60 662 845,18	8,65
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	26 821	59 299 889,95	8,46
CG NOUVELLE ASIE Z	EUR	10 000	8 443 400,00	1,21
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	168 000	64 669 920,00	9,21
Lazard Actions Emergentes I	EUR	45	3 931 646,85	0,56
Lazard Alpha Europe A	EUR	8 000	4 988 800,00	0,71
LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	9 500	4 953 775,00	0,70
LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	EUR	1 000	2 102 800,00	0,30
LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	EUR	30 000	10 305 000,00	1,47
LAZARD EURO MONEY MARKET	EUR	10	10 167 206,10	1,45
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	7 260	14 328 699,00	2,04
LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	EUR	33 500	8 802 460,00	1,25
LAZARD JAPON A Act -A-	EUR	35 500	8 045 010,00	1,14
LAZARD MID CAPS EUROPE	EUR	8 000	1 231 920,00	0,17
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	EUR	16 500	14 773 935,00	2,11
LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A	EUR	5 000	15 331 850,00	2,19
LAZARD SUSTAINABLE EURO CREDIT	EUR	2 883,15	4 063 136,80	0,58
LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION IC	EUR	860,762	3 864 614,80	0,55
LAZARD WORLD INNOVATION IC	EUR	65 000	13 530 400,00	1,93
NORDEN SMALL TC	EUR	21 012,21	2 907 459,50	0,42
NORDEN SRI	EUR	30 000	7 396 800,00	1,06
TOTAL FRANCE			323 801 568,18	46,16
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			323 801 568,18	46,16
TOTAL Organismes de placement collectif			323 801 568,18	46,16
Titres mis en dépôt				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRENCH REP ZCP 18-05-22	EUR	500 000	500 483,52	0,07
FREN REP PRES ZCP 04-01-23	EUR	500 000	502 237,83	0,07
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 002 721,35	0,14
TOTAL Titres mis en dépôt			1 002 721,35	0,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0622	USD	225	167 686,58	0,02
RY EURJPY 0622	JPY	40	261 277,67	0,04
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			428 964,25	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			428 964,25	0,06
TOTAL Instrument financier à terme			428 964,25	0,06
Appel de marge				
APPEL MARGE LAZARD	USD	-45 951,47	-41 299,12	-0,01
APPEL MARGE LAZARD	JPY	-33 185 000	-245 727,63	-0,03
TOTAL Appel de marge			-287 026,75	-0,04
Créances			2 254 352,96	0,32
Dettes			-7 711 874,62	-1,10
Comptes financiers			247 976,25	0,04
Actif net			701 545 746,23	100,00

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D	EUR	206 058,886	243,83
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part C	EUR	1 352 763,932	481,45
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	EUR	106,6660	14,82

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	3 692 575,24	EUR	17,92	EUR
TOTAL	3 692 575,24	EUR	17,92	EUR

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
345 081 897 R.C.S. Paris

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES
PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

-5 660 207,61 €	somme distribuable afférente au résultat.
51 297 517,25 €	somme distribuable afférente au plus ou moins-values nettes.

Et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

-5 260 441,68 €	capitalisation (pour Action C).
-399 765,93 €	distribution (pour Action D).

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

47 604 041,36 €	capitalisation (pour Action C).
3 692 575,24 €	distribution (pour Action D).
898,68 €	plus et moins-values non distribuées (pour Action D).
1,97 €	capitalisation (pour Action M).

Pour l'action « D » : un dividende net de 17,92€ sera détaché.